

# A propos de Payerne, quelques travaux récents

Autor(en): **Burmeister, Albert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **41 (1933)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-31870>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## A PROPOS DE PAYERNE, QUELQUES TRAVAUX RÉCENTS

---

Payerne, par une coïncidence qui témoigne de l'intérêt que présente son histoire pour les savants de notre pays comme de l'étranger, a fourni en 1931 et presque simultanément, la matière de plusieurs études de nature diverse ; il vaut la peine de les signaler et de les résumer brièvement.

Il s'agit tout d'abord des *Faux du couvent de Payerne*. On sait qu'il y a parmi les chartes de ce monastère au XII<sup>me</sup> siècle plusieurs documents qui sont des faux. Les paléographes les ont étudiés à plusieurs reprises : Poupardin, en France, Hofmeister, Brackmann, Kehr, Breslau en Allemagne, le P. Egger, MM. Maxime Reymond, Van Berchem, Roulin, chez nous. Tous ont cherché à déterminer quand, par qui et pourquoi l'un ou l'autre de ces faux avait été commis. Le Dr Hirsch, de Vienne, apporte sa contribution à ce problème dans les *Mélanges* publiés en l'honneur du Prof. Brackmann<sup>1</sup>. Il ne prétend pas d'ailleurs à une solution définitive, bien des incertitudes restant à élucider.

Se basant sur des recherches faites dans les chartes des Hohenstauffen aux archives de Vienne, l'auteur examine d'abord deux exemplaires non datés d'un diplôme de l'empereur Henri IV, écrits tous deux par un même scribe. L'un fait mention de la donation du Val de Travers au couvent de Payerne, tandis que l'autre ne parle que d'une donation générale de biens. Ce texte plus général est pour M. Hirsch une interpolation écrite sur un grattage ; les

<sup>1</sup> Dr. Hans Hirsch, Wien: « Zur Entstehungszeit der Fälschungen des Klosters Peterlingen. » Festschrift Albert Brackmann, Weimar 1931, p. 394-401 (se trouve à la Bibl. Cant. Vaud., G. 4002).

mots *juste vel legaliter* ont été remplacés par *usque ad presens tempus*. Cette falsification se comprend à une époque où les contestations au sujet de ses biens pouvaient suggérer à l'abbaye de Payerne la fabrication de faux pour justifier et maintenir ses droits. Et c'est ici qu'apparaissent les deux actes connus sous le nom de « Testament de la reine Berthe », prétendus charte de fondation du couvent en 962. On sait qu'il en existe deux exemplaires, complètement différents par leur écriture, l'un aux archives de Lausanne, l'autre à celles de Fribourg.

M. Hirsch ne s'occupe guère du parchemin de Lausanne, que MM. Poupardin et Reymond ont longuement analysé et qui peut remonter à la fin du XI<sup>me</sup> siècle. Il est d'accord pour affirmer l'authenticité du noyau du texte emprunté à un acte antérieur perdu ou simplement rédigé de toutes pièces d'une charte clunisienne. Il remarque cependant que la forme ovale pointue du sceau ne se rencontre pas avant la seconde moitié du XII<sup>me</sup> siècle. Il a dû donc être apposé plus tard que sa rédaction ; il recouvre d'ailleurs une partie du texte et d'autre part le document présente un blanc d'une ligne et demie : il manque une partie de la liste des possessions de l'abbaye. C'est pourquoi le Dr Hirsch voit en cet acte un projet inachevé qui, plus tard, fut mis au rang d'original par l'apposition du sceau.

Quant à l'exemplaire de Fribourg, l'auteur l'apparente nettement, à cause de la similitude des écritures, à deux fausses bulles du pape Calixte II, datées de 1123, et deux autres fausses bulles du pape Eugène III, datées de 1148. Ces documents forment un seul groupe. Les bulles pontificales insistent par trop sur la fondation et donation du couvent par la reine Berthe, alors que les documents antérieurs n'en font pas mention, et sur les biens du couvent à Chiètres et en Alsace. Elles appuient sur le libre choix

de l'avouerie par le prieur et les moines, avec ou sans participation de l'abbé de Cluny. Ce qui frappe, c'est que ces privilèges pontificaux doivent servir à appuyer des droits temporels et non spirituels. Or, un diplôme impérial de Frédéric I<sup>er</sup>, bien authentique celui-ci, dont l'original est aux archives de Fribourg, et est daté de 1153, dépose Adelard de Viviers, qui s'était emparé du domaine de Chiètres, proclame le libre choix de l'avoué par les moines avec la participation de l'abbé de Cluny, et confirme les possessions du couvent, celles d'Alsace notamment. Des ressemblances de rédaction existent entre les faux et le diplôme de Frédéric I<sup>er</sup>. Il semble bien que les faux ont trouvé leur utilisation dans les décisions de l'empereur et ont influencé ses décisions. Au XII<sup>me</sup> siècle, au moment où l'abbaye n'était plus qu'un prieuré, de grands efforts furent faits pour obtenir, sinon la complète indépendance de Cluny, du moins le rang d'abbaye. On aurait inséré dans les faux des décisions impériales pour pouvoir en appeler à l'empereur en cas de contestation. En fait, le couvent obtint une partie de ses prétentions. L'étude du Dr Hirsch, très concise et qui se prête mal à un simple résumé, peut donner lieu à discussion entre spécialistes. L'impression qui s'en dégage pour un profane c'est, comme M. Reymond l'a déjà dit pour le Testament de la reine Berthe, que ces faux, qui en définitive ne lésaient personne, ont été fabriqués pour défendre des droits bien réels du couvent contre des adversaires qui les lui contestaient.

\* \* \*

Les archives de Payerne possèdent quelques fragments d'un précieux missel, auquel le savant Bénédictin Dom Germain Morin a consacré une importante notice dans la *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*<sup>2</sup>. Ce missel, d'une

<sup>2</sup> Dom Germain Morin O. S. B. : « Le missel de Payerne. » *Revue d'histoire ecclés. suisse*, 1931, p. 102-112.

écriture bénéventine du XI<sup>me</sup> siècle, en Bari-type, n'est pas complet. Les fragments qui en subsistent ont toute une histoire. Le missel faisait sans doute partie de la bibliothèque du couvent de Payerne ; il peut provenir, soit de l'Italie méridionale soit des côtes de la Dalmatie. Comment a-t-il échoué à Payerne ? On peut supposer que le plus célèbre des prieurs du couvent, Saint Ulrich dit de Cluny, qui fit plusieurs voyages en Italie, ou quelque autre bienfaiteur, le rapporta d'Italie pour en faire don au monastère de Payerne. Quand celui-ci fut désaffecté, à la conquête bernoise, plusieurs manuscrits d'église furent utilisés par des notaires comme couvertures de leurs cahiers. C'est ainsi que des feuillets de ce missel se sont conservés aux archives de Payerne. Or il arriva, il y a une centaine d'années, que l'érudit zurichois Ferdinand Keller, au cours de ses recherches dans les archives suisses, remarqua ces feuillets et se les approprias ; pour ne pas dérelier les cahiers, il découpa les deux portions servant de couverture par devant et par derrière. Il en est résulté que chacun des fragments que la Société des Antiquaires de Zurich a reçus en legs de Ferdinand Keller ne représente qu'une moitié de feuillet. C'est ainsi que onze fragments du missel de Payerne se trouvent aujourd'hui à Zurich.

Un autre feuillet émigra de Payerne au musée historiographique du pasteur Vionnet à Lausanne, de la même façon probablement, et par le fait de quelque fureteur inconnu d'archives. C'est ce feuillet que Mgr Besson a étudié et reproduit en partie dans son ouvrage sur l'art barbare dans le diocèse de Lausanne. Un autre feuillet arriva au même musée par l'intermédiaire de l'archiviste A. Millioud, qui l'avait remarqué à Payerne, l'avait remis à M. Vionnet et dès lors, ayant quitté les Archives cantonales, n'y avait plus pensé. Ce n'est qu'incidemment que les archives de Payerne purent rentrer en possession de ces feuillets.

L'étude de ces quinze fragments<sup>3</sup> au total a été faite complètement par Dom Germain Morin. Le missel devait mesurer 45 cm. sur 31 environ, avec texte disposé sur deux colonnes. C'est un beau format ; l'écriture, l'ornementation sont à l'avenant : caractères réguliers, larges et fermes, encre d'une belle teinte, initiales bizarres et variées aux couleurs vives, où dominant le bleu, le rouge et le jaune. C'est surtout en marge et au début des évangiles que l'enlumineur a prodigué ses ornements multicolores et les personnages dont il est question dans le texte.

Celui-ci est également précieux ; c'est un missel plénier contenant non seulement les formules d'oraison et les lectures, mais encore les morceaux de chant, d'ordinaire avec les neumes. Il a quelque ressemblance avec le vénérable missel grégorien palimpseste du Mont-Cassin et offre des particularités de liturgie remontant à une époque reculée. Les feuillets conservés à Payerne contiennent une série de fêtes des saints des mois de juin, juillet et août, des messes en l'honneur du martyr Saint Laurent, des restes de messes dominicales. Par leur contenu, les fragments du missel de Payerne offrent un très grand intérêt pour l'histoire du culte au XI<sup>me</sup> siècle.

\* \* \*

C'est à M. Léon Kern, des Archives fédérales, que nous devons une troisième notice concernant l'abbaye de Payerne. Elle a été publiée dans la «Festgabe» de la Société bernoise d'histoire en l'honneur de M. le Dr H. Türlér, archiviste fédéral<sup>4</sup>. M. Kern transcrit in extenso une lettre d'indul-

<sup>3</sup> Un seizième fragment a été trouvé dès lors aux archives de Payerne.

<sup>4</sup> Léon Kern: «Un incendie du prieuré de Payerne en 1235 ou 1236.» Festgabe für Bundesarchivar Heinrich Türlér, Prof. Dr. h. c. *Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern*, XXXI. Band, 1931, p. 33-36.

gence pour le couvent de Payerne de l'évêque de Bâle Henri de Thoune, en 1236. L'original se trouve aux archives du Haut-Rhin à Colmar. Signalé il y a une quarantaine d'années, mais non publié, cet acte est intéressant parce qu'il nous apprend qu'un incendie ravagea le monastère de Payerne en 1236. Les livres, les ornements d'église furent réduits en cendres, les murs menaçaient ruine, les cloches furent brisées. La lettre invite les fidèles à donner pieusement et joyeusement pour réparer le monastère, victime d'une si déplorable destruction, et de bien accueillir les messagers qui viendront demander des dons. L'acte parle du *monasterium* ; faut-il entendre par là le prieuré et l'église, l'église seule ou le prieuré seul ? Les vestiges d'incendie qui se lisent encore sur les pierres calcinées de la salle capitulaire (Vendo) et de la partie orientale du transept de l'église laissent supposer que l'incendie de 1236 se serait propagé du bâtiment claustral à l'église même et ce serait après cette date que l'intérieur du « Vendo », dont la façade est romane, aurait été reconstruit en style ogival, tel qu'on le voit aujourd'hui.

\* \* \*

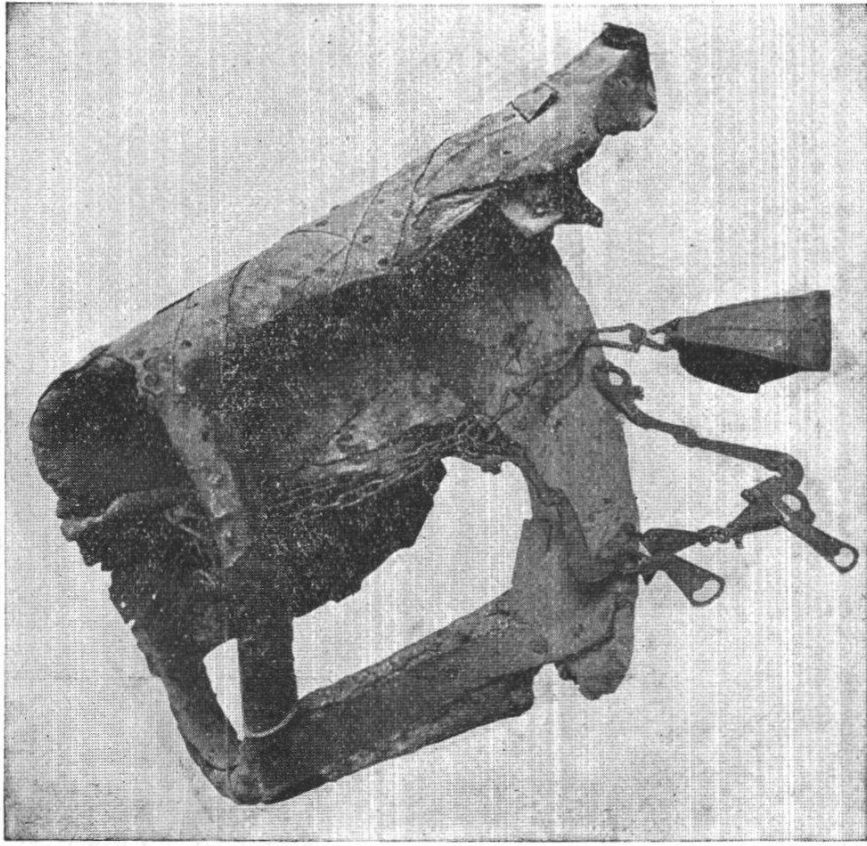
C'est encore à l'hommage apporté à un éminent savant suisse, M. le Dr Lehmann, directeur du Musée national, que le nom de Payerne a l'honneur d'être associé dans l'important travail de M. E.-A. Gessler, sous-directeur du Musée national, sur les *selles de tournoi*<sup>5</sup>. A la fin de son étude, M. Gessler parle plus particulièrement de la fameuse selle que possède le musée de Payerne. On lui pardonnera de placer Payerne dans le Jura bernois en considération de la science qu'il met à décrire cette selle. Complètement igno-

<sup>5</sup> E. A. Gessler: « Der Turniersattel aus Schaffhausen im Schweizerischen Landesmuseum. » Festgabe zum siebzigsten Geburtstag von Prof. Dr. Hans Lehmann. *Ind. Ant.* S. 1931, p. 39-46.

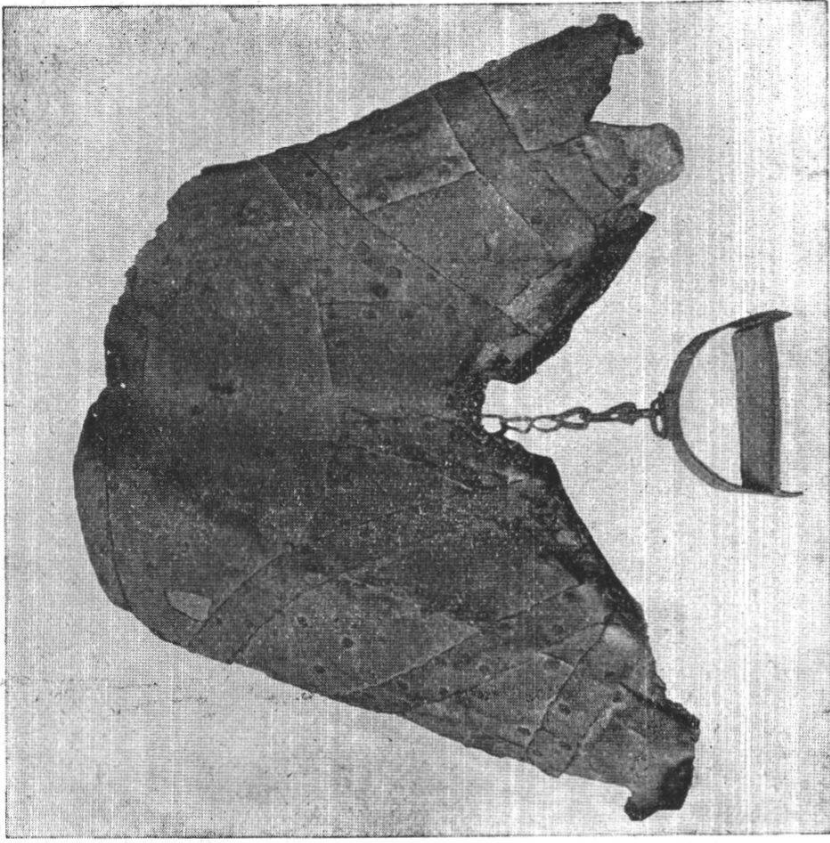
rée jusqu'ici de la littérature spéciale, elle est fort défectueuse dans les parties inférieures du pavois. Mais elle est connue dans la littérature depuis le XVII<sup>me</sup> siècle et fut dès ce temps considérée comme une relique locale. Blavignac, dans son livre sur les hôtelleries, rapporte quelques récits de voyageurs. L'un dit : « Payerne fut brûlé du temps de César. Le cheval de cet empereur y fut apparemment tué. On y montre au moins la selle qu'on prétend qui lui a servi. Elle est exposée sur la rue, vis-à-vis de la maison de ville, avec un éperon et un fer de cheval, mais pour d'étrier nous n'en vîmes point. Ceux qui ont assuré dans leurs relations qu'ils en avaient vu, ont voulu rire. Les Romains ne s'en servaient pas du temps de César. On le sait fort bien dans cette ville. »

Plus tard, après la découverte en 1818 du prétendu tombeau de la reine Berthe, ce n'est plus à César mais à la bonne reine qu'est attribuée la selle. Celle-ci fut transportée au temple, où on la suspendit près du tombeau de Berthe. Vulliemin raconte que le marguillier prétendait avoir retrouvé la mâchoire de la reine et se trouvait, à chaque visite, avoir encore à vendre la dernière dent de cette relique. Dans la *Suisse pittoresque*, de Weibel-Comtesse, parue en 1836, on lit : « Payerne possède la selle sur laquelle Berthe chevauchait parcourant la campagne en filant. Il est assez difficile de comprendre, ajoute l'auteur, comment on faisait usage de cette espèce de selle. Elle ressemblait pas mal à une culotte ayant de chaque côté une gaine dans laquelle sa majesté mettait ses jambes... mais il reste à savoir comment elle parvenait à s'y placer. Du reste, la selle est pourvue d'un trou destiné à recevoir la quenouille de cette bonne reine. » Le simple examen de la selle montre qu'il ne s'agit pas d'une selle de femme, et l'on ne sait où l'on a pu y voir un trou pour la quenouille. Blavignac ne s'y était





Musée de Payerne. Selle de guerre, seconde moitié du XVe siècle.  
Vue de côté.



Musée de Payerne. Selle de guerre, seconde moitié du XVe siècle.  
Vue antérieure.

*(Clichés aimablement prêtés par le Musée national.)*

pas trompé et ne pouvait croire ni à César ni à Berthe. Il hasardait d'ailleurs une hypothèse tout aussi risquée en faisant de la selle l'instrument de supplice du « Harnescar » usité au XIII<sup>me</sup> siècle et que le condamné devait porter sur les épaules. L'auteur du premier livre de touriste suisse, Johann-Jakob Wagner, de Zurich; voyait plus juste en disant, en 1701, que la selle devait provenir des guerres de Bourgogne.

M. Gessler est de cet avis. La selle de Payerne, unique d'ailleurs en son genre, ne peut se comparer avec les selles de tournoi qu'il décrit au début de son étude. Elle semble n'avoir protégé que le haut des cuisses du cavalier ; alors que les selles de tournoi étaient recouvertes de cuir, celle de Payerne est bardée de fer. Elle n'a de commun avec les selles de tournoi que la fermeture ; le mors et l'étrier, — qui existe bel et bien, — la petitesse relative des côtés la font dater de la seconde moitié du XV<sup>me</sup> siècle, époque où les tournois avaient cessé en Suisse. La selle tenait le cavalier bien droit au combat, mais si le cheval tombait, il était sans secours possible.

En conclusion, M. Gessler estime qu'on peut considérer la selle de Payerne comme une pièce du butin de Morat, et la seule de son espèce qui se soit conservée. On saura gré à ce spécialiste de la science des armes d'avoir fixé ce jugement, qui n'enlève rien à la valeur même de cette pièce de musée et qui met fin au cercle de légendes qui s'était formé autour d'elle.

Puisse ce résumé qui ne reflète qu'imparfaitement l'intérêt et la valeur de ces quatre dissertations, donner au lecteur l'envie de les lire dans l'original et que leurs savants auteurs soient remerciés de leur contribution à l'histoire payernoise.

Albert BURMEISTER.